

co-Liquidateurs Judiciaires de la SAS MILEE

**A l'attention des bailleurs des salariés de la
société MILEE**

Marseille, le **19 septembre 2024**

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons en notre qualité de co-Liquidateurs judiciaires de la société **MILEE**, sise 1330 Avenue Guillibert de la Lauzière, 13595 Aix-en-Provence (RCS d'Aix-en-Provence 315 549 352).

Par jugement du 30 mai 2024, le tribunal de commerce de Marseille a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de la SAS MILEE, convertie en liquidation judiciaire par jugement de ce même tribunal le 9 septembre 2024, en raison notamment d'importantes difficultés de trésorerie qui ont privé l'ensemble des salariés du règlement de leurs salaires du mois d'août 2024.

Dans le cadre de la liquidation judiciaire, une demande de prise en charge des salaires a été faite auprès de l'AGS (fonds national de garantie des salaires).

Compte tenu des délais de traitement, les salaires ne pourront être versés que dans les prochains jours.

Il sera dans un second temps procéder au règlement des soldes de tout compte pour l'ensemble des salariés licenciés.

Ces retards ne sont, en aucun cas, imputables aux salariés, mais résultent de la situation de leur employeur et des délais incompressibles de la procédure, que les salariés n'ont pu que subir.

C'est la raison pour laquelle nous sollicitons votre bienveillance pour consentir des délais de règlement des loyers à venir sur les prochains mois.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire,

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



SCP JP LOUIS & A LAGEAT
Jean-Pierre LOUIS



SCP B.T.S.G.²
Marc SENECHAL